

Communication envers les randonneurs qui ne comprennent pas la réglementation

Pourquoi interdire les chiens :

L'interdiction des chiens est de règle dans les réserves naturelles, nationales ou parcs nationaux. La plupart des réserves et parcs étrangers appliquent aussi cette mesure.

Les chiens sont parfois porteurs de parasites transmissibles aux ongulés (isards, moutons) et qui peuvent entraîner leur mort, par exemple la maladie du « tournis » provoquée par des vers intestinaux hébergés par les chiens.

Les chiens conservent toujours un comportement plus ou moins sauvage qui peut perturber les comportements des animaux sauvages ou des animaux domestiques. Les animaux deviennent ainsi plus difficiles à observer. Les troupeaux peuvent être mis en situation de stress ou être déplacés dans des zones accidentées.

Le comportement de marquage (crottes ou urines) peut déranger la faune sauvage (isard notamment)

Un simple aboiement de chien fait fuir les animaux sauvages qui gagnent des lieux où ils ont en sécurité mais loin de leur zone d'alimentation ou de reproduction. La répétition de ce phénomène peut altérer les chances de survie.

Les chiens peuvent détruire directement ou indirectement les couvées d'oiseaux nichant au sol (grand tétras, lagopèdes, traquet...) et les portées de petits mammifères (lièvres et marmottes).

Les chiens portés sur les bras ou tenu en laisse ne peuvent par souci d'égalité déroger à la règle.

Par contre les chiens de travail sont déclarés et autorisés : chiens de bergers, secours en montagne.

L'OFB et le syndicat intercommunal Orgeix Orlu ne sont pas hostiles aux chiens. L'objectif premier de la réserve est d'assurer la tranquillité de la faune sauvage et des troupeaux en harmonie avec les activités traditionnelles.